



Terrain à bâtir 649 m²
Blanquefort (33290) - 16 rue Tastet Girard

CONDITIONS DE VENTE & PLANNING PRÉVISIONNEL

OPTION 1

L'Acquéreur souhaite conserver le permis de construire proposé avec le terrain (PC accordé à SEVERINI PATRIMOINE et purgé des recours, pour 1 maison de 178 m² SHON, avec garage et piscine).

CONDITIONS DE VENTE

- ✓ Transfert du permis de construire à l'Acquéreur.
- ✓ Obtention d'un prêt bancaire par l'Acquéreur (le cas échéant).

PLANNING / ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

- Signature du compromis de vente : Jour J
- Transfert du permis de construire : J + 15 jours
- Dépôt de la demande de prêt bancaire (le cas échéant) : J + 1 mois
- Obtention du transfert du permis de construire : J + 2 mois ½
- Affichage du permis de construire (à constater par huissier) : J + 2 mois ½ + 8 jours
- Obtention du prêt bancaire (le cas échéant) : J + 4 mois
- Purge des recours des tiers et administratifs : J + 5 mois
- Signature de l'acte authentique : J + 6 mois ½

DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU VENDEUR

- Copie du récépissé de dépôt du dossier de permis de construire, sous 8 jours.
- Copie de la demande de pièces complémentaires au dossier de permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur (le cas échéant).
- Copie du dépôt des pièces complémentaires, sous 8 jours (le cas échéant).
- Copie de l'accord ou du refus de prêt bancaire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.
- Copie de l'accord ou du refus du permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.



Terrain à bâtir 649 m²
Blanquefort (33290) - 16 rue Tastet Girard

CONDITIONS DE VENTE & PLANNING PRÉVISIONNEL

OPTION 2

L'Acquéreur ne souhaite pas conserver le permis de construire proposé avec le terrain (PC accordé à SEVERINI PATRIMOINE et purgé des recours, pour 1 maison de 178 m² SHON, avec garage et piscine).

CONDITIONS DE VENTE

- ✓ Obtention d'un permis de construire par l'Acquéreur (permis purgé des recours).
- ✓ Obtention d'un prêt bancaire par l'Acquéreur (le cas échéant).

PLANNING / ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

- Signature du compromis de vente : Jour J
- Dépôt de la demande de prêt bancaire (le cas échéant) : J + 1 mois
- Dépôt du dossier de permis de construire : J + 2 mois
- Obtention du prêt bancaire (le cas échéant) : J + 4 mois
- Obtention du permis de construire : J + 4 mois
- Affichage du permis de construire (à constater par huissier) : J + 4 mois + 8 jours
- Purge des recours des tiers et administratifs : J + 7 mois
- Signature de l'acte authentique : J + 7 mois ½

DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU VENDEUR

- Copie du récépissé de dépôt du dossier de permis de construire, sous 8 jours.
- Copie de la demande de pièces complémentaires au dossier de permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur (le cas échéant).
- Copie du dépôt des pièces complémentaires, sous 8 jours (le cas échéant).
- Copie de l'accord ou du refus de prêt bancaire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.
- Copie de l'accord ou du refus du permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.